

| | |
|---|---|
|  <p>Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels</p> | <p>Dixième Réunion du Comité consultatif <i>Wellington, Nouvelle-Zélande, 11 – 15 septembre 2017</i></p> <p>Projet de Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord 2015 - 2017</p> <p>Secrétariat, Responsables CC</p> |
|---|---|

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été établi conformément à l'Article X (j) et aux Articles VII (1)(c) et IX (6)(d) de l'Accord. Les informations contenues dans la première partie du présent rapport ont été transmises au Secrétariat par les Parties, conformément à l'Article VII (1)(c) et à l'Article VIII (10). La deuxième partie contient des informations fournies par les Parties au Comité consultatif (CC) tous les ans pour l'aider dans son travail. Ce document contient des informations que le Secrétariat et les membres du CC jugent utiles pour informer les Parties de l'avancement dans la mise en œuvre de l'Accord. La troisième partie identifie les difficultés qui ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de l'Accord.

RECOMMANDATION

Il est demandé au Comité consultatif d'examiner les informations contenues dans ce document et de convenir des parties qui seraient les plus utiles pour la RdP6 en vue de préciser l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord.

CONTEXTE

Les principaux objectifs du rapport sur la mise en œuvre de l'Accord sont : (1) de fournir des informations sur l'évaluation des progrès vers la réalisation des objectifs de l'Accord ; (2) de recueillir des informations sur les enseignements tirés, notamment les réussites et les échecs, en vue de mener la préservation des albatros et des pétrels de la manière la plus efficace et la plus effective ; d'identifier des recherches et des mesures de conservation supplémentaires à mettre en place ; et (4) de fournir une ressource de supports sur la conservation des albatros et des pétrels.

Ce rapport a été préparé aux termes du processus révisé convenu lors de la RdP3 à l'aide du système de rapport électronique mis sur pied en 2010 - 2011. Les informations transmises par les Parties sont détaillées intégralement dans les Documents d'information remis au CC10 (**AC10 Inf 01 à AC10 Inf 13**). Une synthèse de ces informations a été rédigée par le Secrétariat et est présentée ci-après (dans la partie 1) pour examen du Comité consultatif en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés. Ce rapport englobe également des informations fournies par les Parties et d'autres au Comité consultatif pour lui permettre de respecter ses obligations de communication aux termes du point 5.1 du Plan d'action de l'Accord (partie 2). Enfin, la troisième partie identifie les difficultés qui ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de l'Accord.

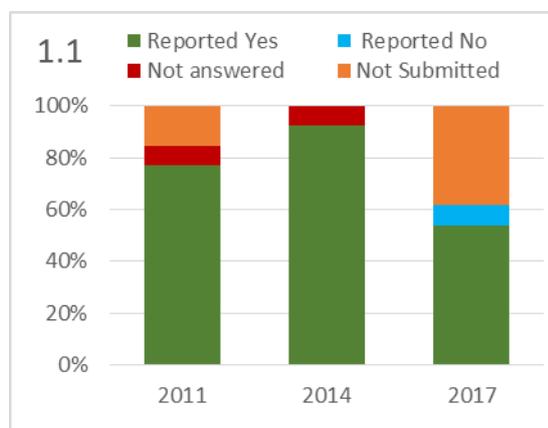
Ce projet de rapport constituera l'assise du rapport du Comité consultatif à la RdP sur l'avancement dans la mise en œuvre de l'Accord, tel que requis en vertu de l'Article IX(6)(d).

1. RÉSUMÉ DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

Huit Parties ont transmis des rapports sur la mise en œuvre de l'Accord. Les rapports couvrent les périodes allant de mai 2015 à juin 2017. Tous les points de rapport n'ont pas été abordés par tous les répondants. Une synthèse des informations reçues est disponible dans le **Tableau 1**. 2017 représente le troisième cycle de rapport avec un format cohérent, par conséquent des chiffres illustrant des tendances dans le temps dans les réponses peuvent désormais être présentés pour chaque question. Toutefois, compte tenu du grand nombre de rapports qui n'ont pas été remis cette année, toute tendance associée à une question particulière est difficile à interpréter.

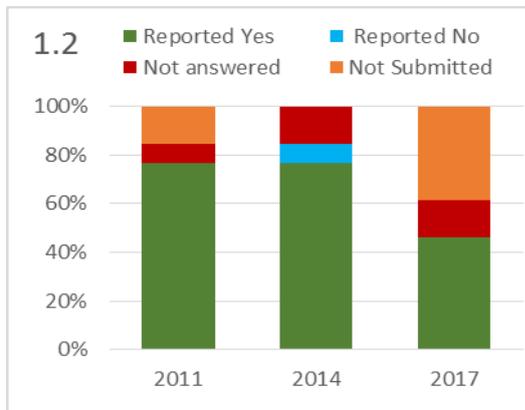
1.1. Aperçu de la mise en œuvre de l'Accord et du Plan d'action

1.1.1 Des mesures ont-elles été prises pour appliquer les décisions adoptées lors des précédentes RdP ?



Cette question a suscité une certaine confusion. Il a été demandé au Secrétariat de rassembler et d'examiner une liste de décisions en vue de conseiller les Parties à la RdP6 sur les décisions à prendre dans cette question.

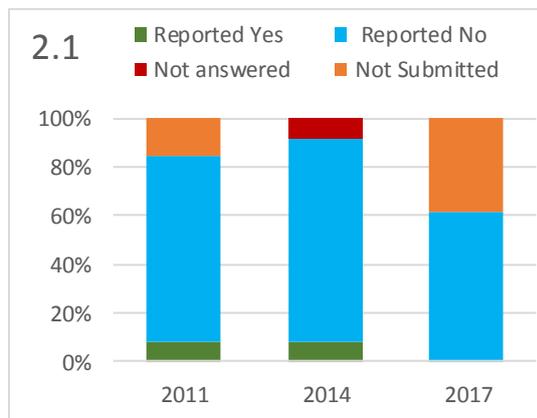
1.1.2 Des mesures nationales de mise en œuvre seront-elles appliquées au cours des trois prochaines années ?



Cinq Parties ont transmis des informations sur leurs plans de mise en œuvre au cours de ce cycle.

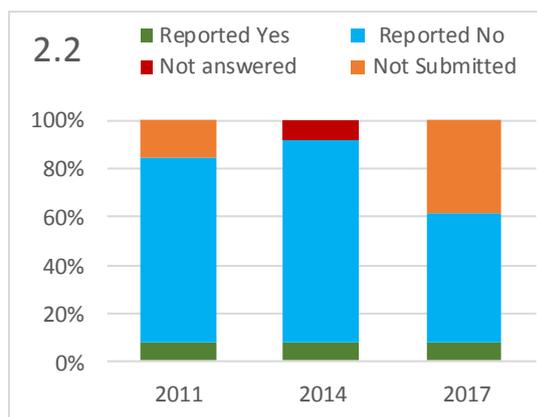
1.2 Conservation des espèces

1.2.1. La Partie a-t-elle fourni une dérogation à l'interdiction de capture des albatros et des pétrels ou à l'interdiction d'interférence nuisible avec ces derniers ?



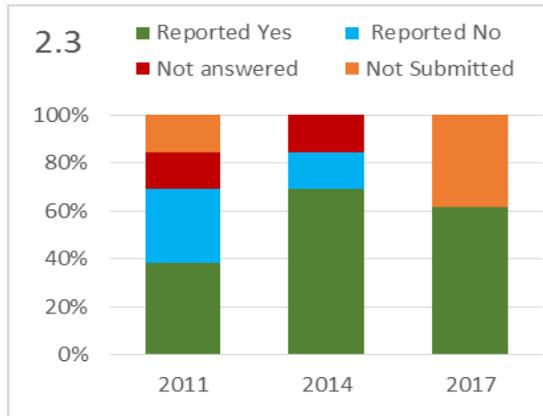
Une Partie, la France, a signalé en 2011 et en 2014 des exemptions dans le cadre de la recherche scientifique ainsi que pour les musées et les institutions de recherche.

1.2.2. A-t-on utilisé/commercialisé des albatros ou des pétrels ?



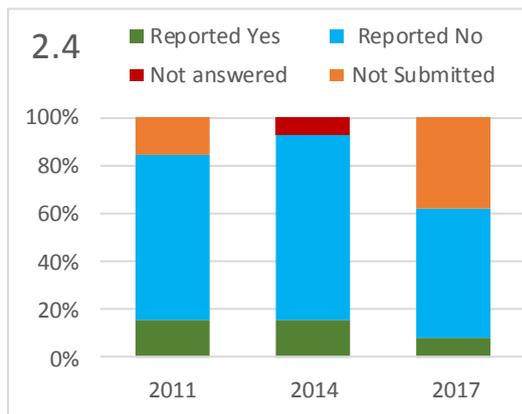
Une Partie, la Nouvelle-Zélande, signale constamment que des espèces de l'ACAP capturées accidentellement sont mises à disposition (gratuitement) des peuples autochtones pour des usages traditionnels, ainsi qu'aux musées et aux universités.

1.2.3. La Partie a-t-elle mis en œuvre de nouvelles stratégies de conservation d'une ou plusieurs espèces / de nouveaux Plans d'action ?



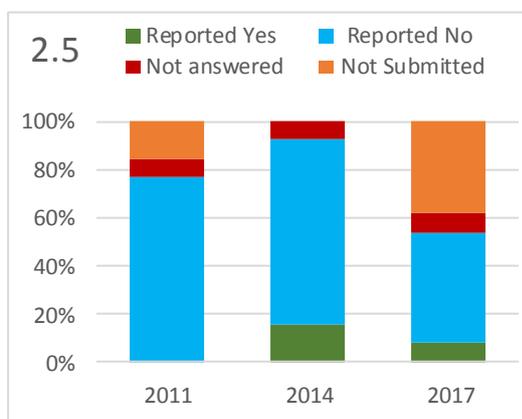
Le nombre de Parties mettant en œuvre de nouvelles stratégies ou de nouveaux plans de conservation a augmenté depuis 2011 ; la plupart des parties étant actives dans ce domaine au cours des deux dernières périodes à l'examen, y compris pour des espèces récemment inscrites à l'ACAP. Cependant, les plans d'action pour des espèces n'étant pas inscrites à l'ACAP ont également été signalés.

1.2.4. La Partie a-t-elle adopté des mesures d'urgence impliquant des albatros ou des pétrels ?



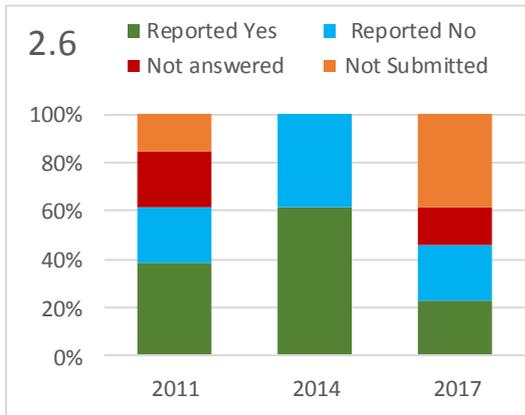
Le Brésil a signalé pour toutes les années la signature et la publication d'une loi pour appliquer des mesures de réduction. La France a signalé en 2014 des tentatives de vaccinations d'albatros à bec jaune. En 2011, le Royaume-Uni a signalé la mise en œuvre de mesures rigoureuses de biosécurité et d'échantillonnage à la suite d'un cas de mortalité d'albatros à sourcils noirs sur un site de reproduction.

1.2.5. La Partie a-t-elle mis au point un programme de réintroduction ?



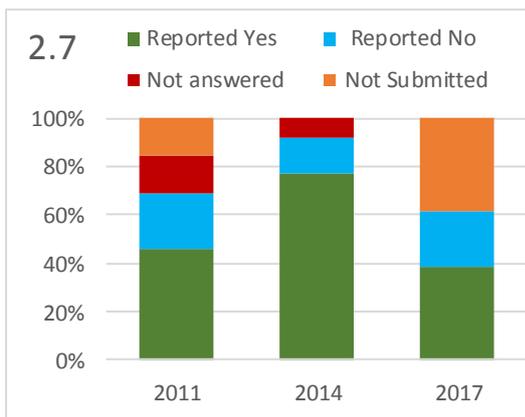
En 2017, la Nouvelle-Zélande a poursuivi le programme de transfert des Albatros de Chatham signalé en 2014. La France a signalé en 2014 qu'un programme à l'examen comprenait l'éradication de prédateurs exotiques dans plusieurs colonies d'albatros et la surveillance des maladies.

1.2.6. La Partie a-t-elle adopté de nouveaux instruments politiques ou juridiques destinés à protéger les albatros et les pétrels ?



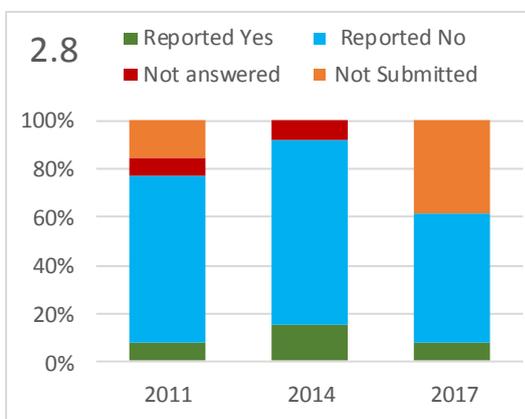
La période de rapport en 2014 a révélé que la plupart des Parties se sont dotées de nouveaux instruments politiques ou juridiques. Trois Parties ont fourni des informations sur de nouvelles initiatives en 2017.

1.2.7. La Partie a-t-elle adopté des instruments politiques ou juridiques d'étude de l'impact sur l'environnement ?



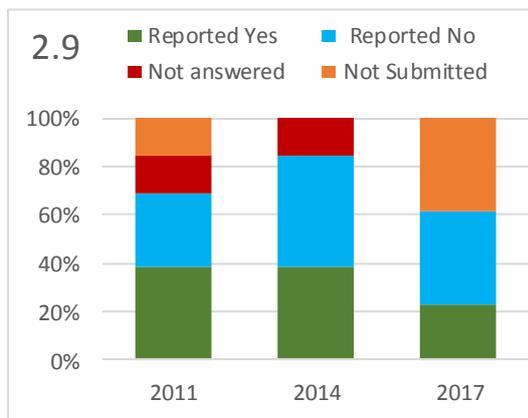
La plupart des Parties ont signalé des activités dans ce domaine en 2014 ; certaines ont évoqué des projets spécifiques et d'autres ont mentionné des instruments juridiques ou politiques généraux mis en place.

1.2.8. La Partie souhaite-t-elle qu'une espèce en particulier soit ajoutée à l'Annexe 1 ?



L'Espagne a signalé en 2011 le puffin des Baléares qui a été inscrit à l'Annexe 1 en 2012. En 2014, le Chili et l'Équateur ont signalé le puffin à pieds roses et le pétrel des Galápagos respectivement. Le puffin à pieds roses a été inscrit à l'Annexe 1 en 2015. L'Équateur a à nouveau signalé le pétrel des Galápagos en 2017, mais n'a pas soumis de nouveau document de nomination au CC10.

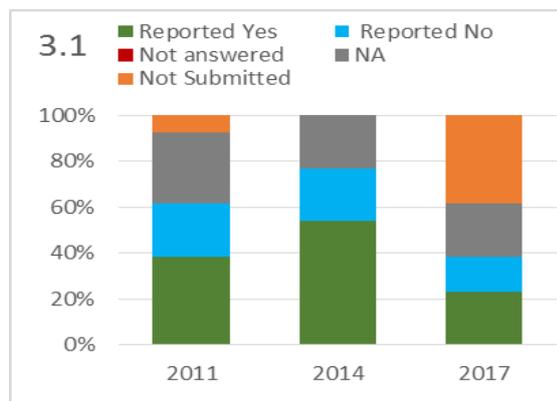
1.2.9. Existe-t-il d'autres projets de conservation relatifs aux espèces inscrites à l'ACAP qui n'ont pas encore été mentionnés ?



Trois Parties ont fourni des informations sur des projets supplémentaires en 2017.

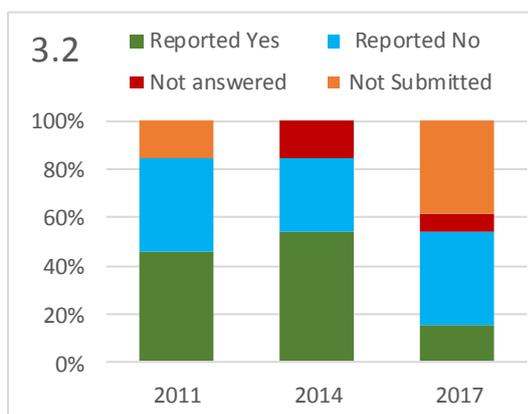
1.3. Conservation de l'habitat

1.3.1. La Partie a-t-elle adopté un instrument/une mesure politique ou juridique destiné(e) à protéger et à gérer les sites de reproduction et, notamment, à restaurer l'habitat ?



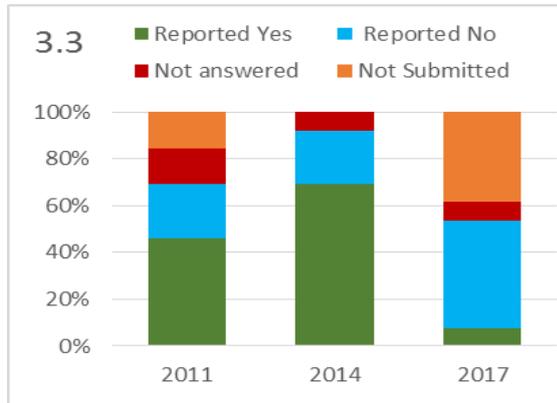
Quatre Parties ne disposaient pas de sites de reproduction en 2011 et n'étaient plus que trois à être dans le cas en 2014 et 2017 avec l'inscription du puffin des Baléares en 2012. Trois Parties ont signalé des activités dans ce domaine en 2017.

1.3.2. La Partie a-t-elle adopté des mesures de gestion durable de la faune et de la flore marines qui servent de nourriture aux albatros et aux pétrels ?



Deux Parties ont signalé des mesures de gestion existantes en 2017.

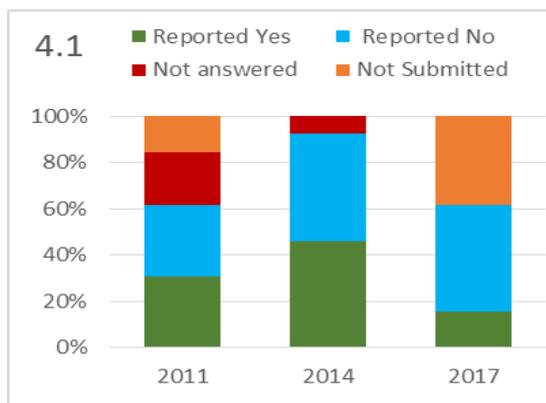
1.3.3. La Partie a-t-elle adopté des mesures de gestion ou de protection d'aires marines importantes pour les albatros et les pétrels ?



L'Espagne fut la seule Partie en 2017 à avoir signalé de nouvelles aires protégées, contrairement à 2014 quand de nombreuses nouvelles initiatives ont été signalées par la plupart des Parties.

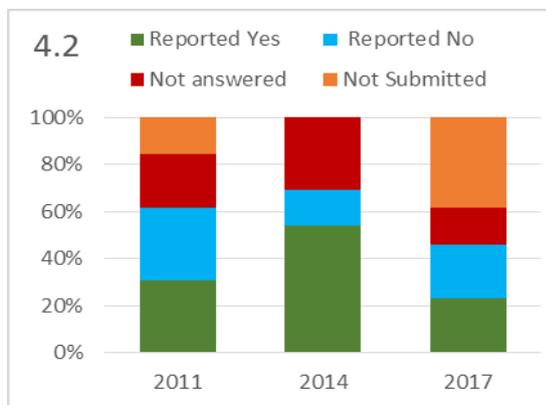
1.4. Gestion des activités humaines

1.4.1. La Partie a-t-elle mené de nouvelles études d'impact environnemental relatives aux albatros et aux pétrels ?



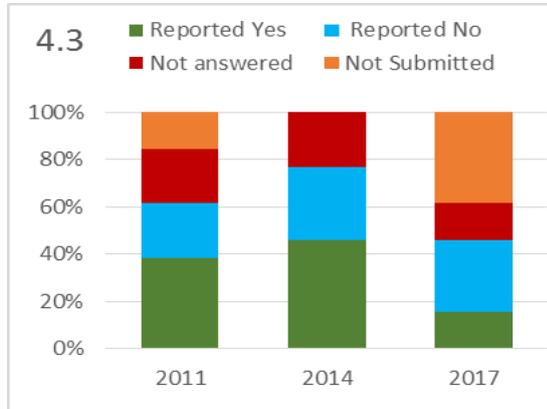
Deux Parties ont fait rapport à ce sujet en 2017, même si ces actions avaient déjà été signalées à la Question 2.7.

1.4.2. La Partie a-t-elle adopté de nouvelles mesures visant à limiter le déversement de produits polluants et de déchets marins ?



Trois Parties ont signalé des mesures en 2017, mais l'on ignore si toutes les initiatives sont nouvelles.

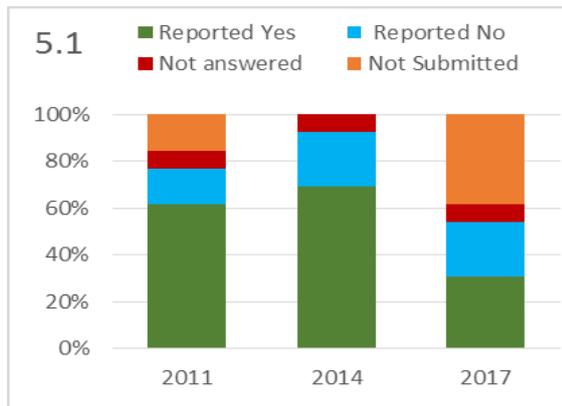
1.4.3. La Partie a-t-elle adopté de nouvelles mesures destinées à réduire les perturbations occasionnées aux habitats terrestres et marins des albatros et des pétrels ?



Deux Parties l'ont affirmé en 2017, mais les réponses englobaient des mesures déjà enregistrées dans le cadre de questions précédentes et comprenaient également des mesures existantes et non nouvelles.

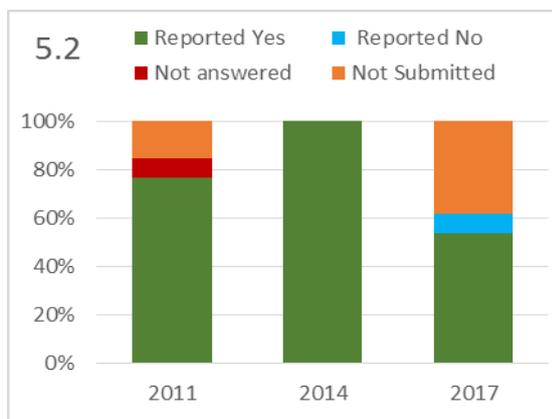
1.5. Programmes de recherche

1.5.1. La Partie dispose-t-elle de programmes de recherche portant sur la conservation des albatros et des pétrels qui n'ont pas encore été mentionnés ?



Contrairement à 2017, la plupart des Parties ont signalé d'autres programmes en cours en 2011 et 2014. Il est difficile de savoir si cela s'explique par l'arrêt de programmes ou par une conception différente de ce qui a déjà été signalé.

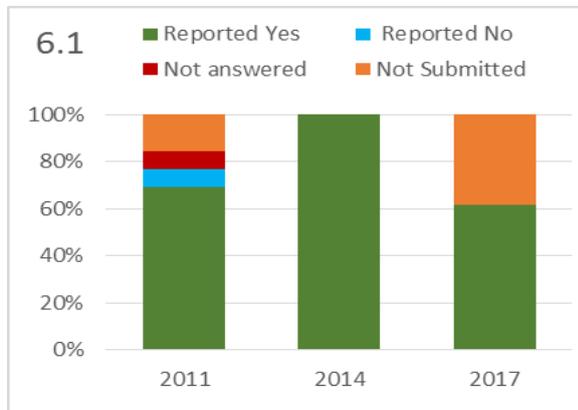
1.5.2. D'autres institutions nationales (autorités ou centres de recherche) ou ONG sont-elles impliquées dans la conservation des albatros et des pétrels ?



Il semblerait que chaque année la plupart des Parties travaillent avec d'autres institutions ou ONG.

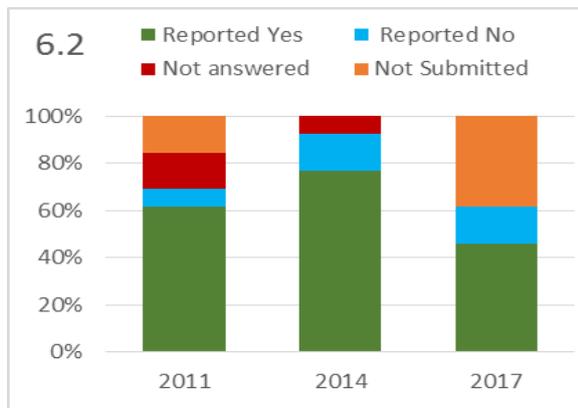
1.6. Enseignement et sensibilisation du public

1.6.1. La Partie a-t-elle organisé des formations destinées à un public d'experts (p.ex. scientifiques, pêcheurs, etc.) ou lui a-t-elle fourni des informations ?



La plupart des Parties dispensent des formations en permanence.

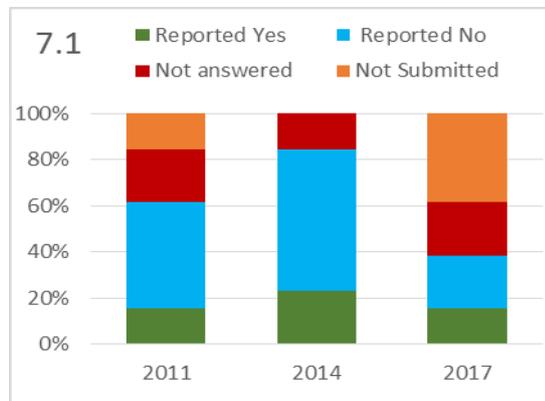
1.6.2. La Partie a-t-elle organisé des formations destinées au grand public ou lui a-t-elle fourni des informations ?



La plupart des Parties mènent des activités d'information et de sensibilisation du public en permanence.

1.7. Autres

1.7.1 La Partie doit-elle communiquer de nouvelles informations concernant les recherches menées sur les effets (ou l'atténuation des effets) du changement climatique sur les albatros et les pétrels ?



Deux à trois Parties différentes par période de rapport ont signalé des activités supplémentaires sur l'incidence du changement climatique.

1.8. Commentaires supplémentaires

Le Royaume-Uni a fourni des informations supplémentaires sur des projets pertinents d'aires marines en 2017.

1.9. Problèmes identifiés

L'examen des trois dernières périodes de rapport a mis en exergue plusieurs problèmes liés au processus et au format de rapport sur la mise en œuvre.

1. Toutes les Parties ne remettent pas leurs rapports à temps, ce qui accroît la pression sur les ressources du Secrétariat avant les réunions du Comité consultatif et limite également la possibilité de tirer des conclusions sur les progrès survenus dans la mise en œuvre de l'Accord.

2. Les rapports ne sont pas rédigés comme escompté :

a) Les Parties ne limitent pas le rapport à la période actuelle et aux demandes de nouvelles informations uniquement (sur les politiques, la législation, les mesures, etc.). Les Parties fournissent à plusieurs reprises les mêmes informations ou fournissent des renseignements historiques au lieu d'aborder les nouvelles évolutions.

b) Les Parties ne choisissent pas les bonnes réponses dans les réponses disponibles (utilisées pour générer les synthèses de rapport) ou ne répondent pas à certaines questions, ce qui tronque les analyses et l'interprétation des tendances se dégageant du rapport.

3. Une certaine confusion prévaut sur les informations spécifiques demandées ; certaines questions sont clairement mal interprétées ou interprétées de manière très divergente par les différentes Parties ou d'une période de rapport à l'autre. Par exemple, la mise en place et la mise en œuvre d'initiatives et les demandes d'informations supplémentaires « pas encore fournies ». Ces types de questions pourraient gagner à être éclaircies et bénéficier de références croisées.

Les Parties peuvent dès lors envisager une révision des questions dans le rapport pour déterminer si elles sont assez instructives pour évaluer l'avancement de la mise en œuvre.

1.10. Rapport sur les Actions prioritaires de conservation

Cinq Parties ont fourni des informations sur des actions entreprises, ou qu'elles n'ont pas été en mesure d'entreprendre, sur les menaces terrestres (**Tableau 2**).

Trois Parties ont fourni des informations sur des actions entreprises, ou qu'elles n'ont pas été en mesure d'entreprendre, sur les menaces maritimes (**Tableau 3**). Une Partie, l'Uruguay, a signalé l'adoption de mesures dans la pêche à la palangre pélagique de la CICTA, mais n'a donné aucun détail sur ces mesures.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer aux questions 7 et 8 dans les Rapports de mise en œuvre (**AC10 Inf 01 à AC10 Inf 13**).

Tableau 1. Synthèse des mesures adoptées par les Parties à l'ACAP en 2015 - 2017 sur la mise en œuvre de l'Accord et du Plan d'action.

| | Argentine | Australie | Brésil | Chili | Equateur | France | Nouvelle-Zélande | Norvège | Pérou | Afrique du Sud | Espagne | Royaume-Uni | Uruguay |
|--|-----------|-----------|--------|-------|----------|--------|------------------|---------|-------|----------------|---------|-------------|---------|
| 1. Aperçu de la mise en œuvre | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 Des mesures ont-elles été prises pour appliquer les décisions adoptées lors des précédentes RdP ? | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ |
| 1.2 Des mesures nationales de mise en œuvre seront-elles appliquées au cours des trois prochaines années ? | ! | ? | ✓ | ? | ✓ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ |
| 2. Conservation des espèces – La Partie a-t-elle: | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1ourni une dérogation à l'interdiction de capture des albatros et des pétrels ou à l'interdiction d'interférence nuisible avec ces derniers ? | ! | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ✗ | ! | ! | ! | ✗ | ✗ | ✗ |
| 2.2 A-t-on utilisé/commercialisé des albatros ou des pétrels ? | ! | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✗ | ✗ | ✗ |
| 2.3 mis en œuvre de nouvelles stratégies de conservation d'une ou plusieurs espèces / de nouveaux Plans d'action ? | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ |
| 2.4 adopté des mesures d'urgence impliquant des albatros ou des pétrels ? | ! | ✗ | ✓ | ✗ | ✗ | ! | ✗ | ! | ! | ! | ✗ | ✗ | ✗ |
| 2.5 mis au point un programme de réintroduction ? | ! | ✗ | ✗ | ✗ | ? | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✗ | ✗ | ✗ |
| 2.6 adopté de nouveaux instruments politiques ou juridiques destinés à protéger les albatros et les pétrels ? | ! | ✓ | ✓ | ? | ✗ | ! | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ? | ✗ |
| 2.7 adopté des instruments politiques ou juridiques d'étude de l'impact sur l'environnement ? | ! | ✗ | ✓ | ✓ | ✓ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✗ | ✓ | ✗ |
| 2.8 souhaite-t-elle qu'une espèce en particulier soit ajoutée à l'Annexe 1 ? | ! | ✗ | ✗ | ✗ | ✓ | ! | ✗ | ! | ! | ! | ✗ | ✗ | ✗ |
| 2.9 Existe-t-il d'autres projets de conservation relatifs aux espèces inscrites à l'ACAP qui n'ont pas encore été mentionnés ? | ! | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | ✗ | ✗ |
| 3. Conservation de l'habitat - La Partie a-t-elle: | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 adopté un instrument/une mesure politique ou juridique destiné(e) à protéger et à gérer les sites de reproduction et, notamment, à restaurer l'habitat ? | ! | ✗ | N/A | ✗ | ? | ! | ✓ | ! | N/A | ! | ✓ | ✓ | N/A |

| | Argentine | Australie | Brésil | Chili | Equateur | France | Nouvelle-Zélande | Norvège | Pérou | Afrique du Sud | Espagne | Royaume-Uni | Uruguay |
|--|-----------|-----------|--------|-------|----------|--------|------------------|---------|-------|----------------|---------|-------------|---------|
| 3.2 adopté des mesures de gestion durable de la faune et de la flore marines qui servent de nourriture aux albatros et aux pétrels ? | ! | x | x | x | ? | ! | x | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | x |
| 3.3 adopté des mesures de gestion ou de protection d'aires marines importantes pour les albatros et les pétrels ? | ! | x | x | x | ? | ! | x | ! | ! | ! | ✓ | x | x |
| 4. Gestion des activités humaines - La Partie a-t-elle:: | | | | | | | | | | | | | |
| 4.1 mené de nouvelles études d'impact environnemental relatives aux albatros et aux pétrels ? | ! | x | ✓ | x | x | ! | ✓ | ! | ! | ! | x | x | x |
| 4.2 adopté de nouvelles mesures visant à limiter le déversement de produits polluants et de déchets marins ? | ! | ? | x | ? | ✓ | ! | x | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | x |
| 4.3 adopté de nouvelles mesures destinées à réduire les perturbations occasionnées aux habitats terrestres et marins des albatros et des pétrels ? | ! | x | ✓ | ? | x | ! | x | ! | ! | ! | ? | ✓ | x |
| 5. Programmes de recherche | | | | | | | | | | | | | |
| 5.1 La Partie dispose-t-elle de programmes de recherche portant sur la conservation des albatros et des pétrels qui n'ont pas encore été mentionnés ? | ! | x | ✓ | x | x | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ? |
| 5.2 D'autres institutions nationales (autorités ou centres de recherche) ou ONG sont-elles impliquées dans la conservation des albatros et des pétrels ? | ! | x | ✓ | ✓ | ✓ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ |
| 6. Enseignement et sensibilisation du public – La Partie a-t-elle: | | | | | | | | | | | | | |
| 6.1 organisé des formations destinées à un public d'experts (p.ex. scientifiques, pêcheurs, etc.) ou lui a-t-elle fourni des informations ? | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ |
| 6.2 organisé des formations destinées au grand public ou lui a-t-elle fourni des informations ? | ! | ✓ | ✓ | x | ✓ | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | x |
| 9. Autres | | | | | | | | | | | | | |
| 9.1 La Partie doit-elle communiquer de nouvelles informations concernant les recherches menées sur les effets (ou l'atténuation des effets) du changement climatique sur les albatros et les pétrels ? | ! | ✓ | ? | x | x | ! | x | ! | ! | ! | ? | ✓ | ? |

N/A = Non applicable ; ? = Pas de réponse ; ! Pas soumis

Tableau 2. Actions terrestres prioritaires signalées par les Parties lors du cycle de rapport de 2017.

| Île | Menace | Argentine | Australie | Brésil | Chili | Equateur | France | Nouvelle-Zélande | Norvège | Pérou | Afrique du Sud | Espagne | Royaume-Uni | Uruguay |
|--------------------------|---|-----------|-----------|--------|-------|----------|--------|------------------|---------|-------|----------------|---------|-------------|---------|
| Kerguelen (Grande Terre) | <i>Felis catus</i> (Chat) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Gough Island | <i>Mus musculus</i> (Souris domestique) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | ✓ | |
| Kerguelen (Grande Terre) | <i>Rangifer tarandus</i> (Renne) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Formentera ^a | <i>Felis catus</i> (Chat) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✗ | | |
| Menorca ^a | <i>Felis catus</i> (Chat) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| Kerguelen (Grande Terre) | <i>Rattus rattus</i> (Rat noir) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Cabrera ^a | <i>Felis catus</i> (Chat) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| Cabrera ^a | <i>Rattus rattus</i> (Rat noir) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| Formentera ^a | <i>Rattus rattus</i> (Rat noir) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✗ | | |
| Ibiza ^a | <i>Rattus rattus</i> (Rat noir) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| Mallorca ^a | <i>Rattus rattus</i> (Rat noir) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| Menorca ^a | <i>Rattus rattus</i> (Rat noir) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| Ile Saint Lanne Gramont | <i>Felis catus</i> (Chat) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Ile Saint Lanne Gramont | <i>Rattus rattus</i> (Rat noir) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |

| Île | Menace | Argentine | Australie | Bésil | Chili | Equateur | France | Nouvelle-Zélande | Norvège | Pérou | Afrique du Sud | Espagne | Royaume-Uni | Uruguay |
|---|---|-----------|-----------|-------|-------|----------|--------|------------------|---------|-------|----------------|---------|-------------|---------|
| South Georgia (Islas Georgias del Sur) ¹ | <i>Rattus norvegicus</i> (Rat brun (norvégien)) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | ✓ | |
| Auckland Island ^c | <i>Felis catus</i> (Chat) | ! | | | | | ! | ✓ | ! | ! | ! | | | |
| Auckland Island ^c | <i>Sus scrofa</i> (Cochon) | ! | | | | | ! | ✓ | ! | ! | ! | | | |
| Marion Island | <i>Mus musculus</i> (Souris domestique) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Ile Amsterdam | <i>Pasteurella multocida</i> (Choléra aviaire) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Isla Espanola | Moustique | ! | | | | x | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Albatross Island (AU) | Variole aviaire | ! | ✓ | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Pedra Branca | <i>Morus serrator</i> (Fou austral) | ! | ✓ | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Ibiza ^d | Activités récréatives/tourisme | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |

! Rapport non présenté

^a Fait référence aux colonies touchées qui pourraient englober des îlots en mer

^b Projet d'éradication en cours, pratiquement terminé

^c La gestion sur ce site se révélerait également bénéfique pour les petites populations reproductrices (<1% de la population mondiale) des autres espèces de l'ACAP affectées par la même menace.

^d Problème dans certaines colonies, Tagomago pour le moment et peut-être Conillera

¹ Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

Tableau 3. Actions prioritaires en mer signalées par les Parties lors du cycle de rapport de 2017.

| Fishery method | Argentine | Australie | Bésil | Chili | Equateur | France | Nouvelle-Zélande | Norvège | Pérou | Afrique du Sud | Espagne | Royaume-Uni | Uruguay |
|------------------------------------|-----------|-----------|-------|-------|----------|--------|------------------|---------|-------|----------------|---------|-------------|---------|
| Angola Pelagic LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Argentina Demersal trawl | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Australia Demersal LL | ! | ✓ | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Australia Demersal trawl | ! | ✓ | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Australia Pelagic trawl | ! | ✓ | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Australia Trawl | ! | ✓ | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Brazil Demersal LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Brazil Pelagic LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Brazil Pelagic LL (Itaipava fleet) | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| CCSBT Pelagic LL | ! | ✓ | | | | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | | |
| IATTC Pelagic LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| ICCAT Pelagic LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | ✓ |
| IOTC Pelagic LL | ! | ✓ | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| Namibia Demersal LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Namibia Demersal trawl | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Namibia Pelagic LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Namibia Pelagic trawl | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Peru Demersal LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| Peru Pelagic LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| SEAFO Demersal trawl | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✗ | | |
| Spain Demersal LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✗ | | |
| Spain Pelagic LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✓ | | |
| Spain Purse seine | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✗ | | |
| Spain Trawl | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | ✗ | | |
| SPRFMO Demersal trawl | ! | | | | | ! | ✓ | ! | ! | ! | | | |
| UK (OT) Pelagic LL | ! | | | | | ! | | ! | ! | ! | | | |
| WCPFC Pelagic LL | ! | ✓ | | | | ! | ✓ | ! | ! | ! | ✓ | | |

! Rapport non présenté

2^e PARTIE : RAPPORT SUR LE STATUT ET LES TENDANCES DES ALBATROS ET DES PÉTRELS INCLUANT LES INFORMATIONS REQUISES CONFORMÉMENT À LA SECTION 5.1 DU PLAN D'ACTION

2.1. Évaluation et examen du statut des populations d'albatros et de pétrels (point 5.1.a).

2.1.1. Statut de conservation actuel

Avec l'ajout de l'espèce en danger critique d'extinction puffin à pieds roses *Ardenna creatopus* la RdP4, 31 espèces d'oiseaux de mer sont actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord. Sur celles-ci, 21 (68%) espèces d'albatros sont classées comme étant en risque d'extinction, chiffre qui contraste nettement avec le taux global de 12 % pour les 9 799 espèces d'oiseaux du monde entier. Sur les 22 espèces d'albatros inscrites à l'ACAP, trois sont qualifiées de « En danger critique d'extinction », cinq de « En danger », sept de « Vulnérables » et sept de « Quasi menacées ». Pour ce qui est des neuf espèces de pétrel, cinq sont qualifiées actuellement de « Vulnérables », une de « Quasi menacée » et deux de « Préoccupation mineure » (**Tableau 1**).

2.1.2. Changements de statut et de tendances depuis la RdP5

Depuis la RdP5 (2015), aucun changement n'est intervenu dans le statut d'espèces inscrites à l'ACAP. Cependant, des études sur cinq espèces réalisées par BirdLife International, l'autorité de référence pour l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sont en cours pour le moment. Ces espèces sont les albatros d'Amsterdam (il est proposé de le faire passer dans la catégorie En danger), à cape blanche (il est proposé de le faire passer dans la catégorie Vulnérable), à sourcils noirs, (il est proposé de le faire passer dans la catégorie Préoccupation Mineure), des Antipodes (il est proposé de le faire passer dans la catégorie En danger) et le Puffin du Westland (demande d'informations).

2.1.3. État des connaissances relatives à la taille et aux tendances des populations

Depuis la RdP5, les tendances démographiques des espèces inscrites à l'ACAP pour les vingt dernières années ont été réexaminées par le GTSPC (depuis le milieu des années 1990). Cette période reflète adéquatement la tendance de ces espèces à longue vie, dont certaines ne se reproduisent que tous les deux ans et dont le taux de reproduction peut varier fortement d'une année à l'autre.

Douze (40%) espèces inscrites à l'ACAP montrent actuellement des signes de déclin global de leur population. Dans le cas de deux espèces (7%), la tendance des vingt dernières années n'est pas connue. Huit (27%) espèces semblent s'être maintenues à un niveau stable durant cette période, tandis que les populations de huit autres espèces ont augmenté. La fiabilité de la tendance indiquée au **Tableau 1** reflète à la fois la précision et l'étendue des données de populations.

Certaines lacunes demeurent dans les données relatives aux populations pour un certain nombre de sites de reproduction. Malgré les efforts de suivi récemment déployés pour les combler. Il y a trois espèces d'albatros et une espèce de pétrel qui représentent dans trois groupes d'îles au moins 5% du nombre total global d'oiseaux nicheurs qui n'ont pas fait l'objet de recensement sur ces îles depuis vingt ans. Cinq populations d'albatros présentes

sur quatre îles et qui représentaient environ 10% du nombre total de couples nicheurs de leur espèce n'ont fait l'objet d'aucune mise à jour chiffrée depuis 20 ans ou plus. Ces lacunes reflètent souvent les défis que posent l'isolement des sites et leurs accès ainsi que le grand nombre de sites de reproduction dans certaines juridictions.

Une série d'évaluations d'espèces qui décrivent brièvement l'état de connaissance de chaque espèce inscrite à l'ACAP sont disponibles sur le site internet de l'ACAP dans les trois langues officielles de l'Accord.

Ce texte doit être complété après le GTSPC 4.

Tableau 1. Résumé (2014) du statut des espèces d'albatros et pétrels inscrites à l'ACAP

| IUCN Status 2014 ¹ | Common name | Number of sites (ACAP) ² | Single Country Endemic | Annual breeding pairs (ACAP) ³ | Population Trend 1993-2013 ⁴ | Trend Confidence |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|------------------------|---|---|------------------|
| CR | Amsterdam Albatross | 1 | France | 31 | ↑ | High |
| CR | Balearic Shearwater | 5 | Spain | 2,954 | ↓ | Medium |
| CR | Tristan Albatross | 1 | UK | 1,650 | ↓ | High |
| CR | Waved Albatross | 1 | Ecuador | 9,615 | ↓ | Low |
| EN | Atlantic yellow-nosed Albatross | 6 | UK | 33,650 | ↔ | Low |
| EN | Grey-headed Albatross | 29 | | 97,716 | ↓ | Medium |
| EN | Indian yellow-nosed Albatross | 6 | | 39,320 | ↓ | Medium |
| EN | Northern royal Albatross | 5 | NZ | 5,782 | ? | - |
| EN | Sooty Albatross | 15 | | 12,170 | ↓ | Very Low |
| VU | Antipodean Albatross | 6 | NZ | 8,274 | ↓ | Medium |
| VU | Black Petrel | 2 | NZ | 1,577 | ↓ | Medium |
| VU | Campbell Albatross | 2 | NZ | 21,648 | ↔ | Low |
| VU | Chatham Albatross | 1 | NZ | 5,245 | ↔ | Medium |
| VU | Salvin's Albatross | 12 | NZ | 42,219 | ↓ | Low |
| VU | Short-tailed Albatross | 2 | | 592 | ↑ | High |
| VU | Southern royal Albatross | 4 | NZ | 7,941 | ↔ | Medium |
| VU | Spectacled Petrel | 1 | UK | 14,400 | ↑ | High |
| VU | Wandering Albatross | 28 | | 8,132 | ↓ | High |
| VU | Westland Petrel | 1 | NZ | 2,827 | ↔ | Low |
| VU | White-chinned Petrel | 73 | | 1,057,930 | ↓ | Very Low |
| NT | Black-browed Albatross | 65 | | 673,048 | ↑ | High |
| NT | Black-footed Albatross | 13 | | 71,592 | ↑ | High |
| NT | Buller's Albatross | 10 | NZ | 29,948 | ↔ | Low |
| NT | Grey Petrel | 17 | | 79,649 | ↓ | Very Low |
| NT | Laysan Albatross | 17 | | 676,785 | ↔ | High |
| NT | Light-mantled Albatross | 71 | | 12,082 | ↔ | Low |
| NT | Shy Albatross | 3 | Australia | 14,618 | ↑ | Low |
| NT | White-capped Albatross | 5 | NZ | 100,525 | ? | - |
| LC | Northern giant Petrel | 50 | | 10,318 | ↑ | Medium |
| LC | Southern giant Petrel | 119 | | 47,083 | ↑ | Medium |

¹ **IUCN Status:** CR = Critically Endangered, EN = Endangered, VU = Vulnerable, NT = Near Threatened, LC = Least Concern. IUCN 2014. IUCN Red List of Threatened Species. <www.iucnredlist.org>.

² **Site:** usually an entire, distinct island or islet, or section of a large island

³ ACAP database. <data.acap.aq>. April 2013.

⁴ **ACAP Trend:** ↑ increasing, ↓ declining, ↔ stable, ? unknown

2.2. Identification des sites de reproduction d'importance internationale (point 5.1.b)

La base de données de l'ACAP répertorie 194 sites accueillant plus de 1% de la population globale de chaque espèce inscrite à l'ACAP pour laquelle on connaît le nombre d'individus (ANNEXE 2). La plupart des espèces de l'ACAP se reproduisent sur relativement peu de sites ; pour 13 des 31 espèces, il n'existe que 1-3 sites qui contiennent des populations d'importance internationale (c'est-à-dire > 1% de la population mondiale).

Il convient de préciser que (i) il n'existe pas de données de recensement pour environ un tiers des sites de reproduction, en particulier ceux des puffins à menton blanc et des albatros fuligineux et (ii) certains chiffres sont peu fiables ou ont été recueillis il y a une décennie ou davantage. Le comblement de ces lacunes et l'obtention d'estimations actualisées des populations doivent être considérés comme des tâches prioritaires. Il existe également quelques incohérences dans l'échelle à laquelle les sites de reproduction ont été définis par les Parties lorsque la base de données de l'ACAP a été établie, de grandes îles pouvant être inscrites comme site unique ou scindées en plusieurs parties.

2.3. Études de caractérisation de l'aire de recherche alimentaire, des voies de migration et des tendances des populations d'albatros et de pétrels (point 5.1.c)

BirdLife International a désormais compilé et synthétisé dans un tableau de métadonnées toutes les informations disponibles relatives aux études de suivi menées sur les espèces inscrites à l'ACAP, et comprennent notamment des données qui n'ont pas encore été intégrées à la base de données *Tracking Ocean Wanderers (TOW)*. Ce tableau sera régulièrement actualisé afin de déterminer les lacunes de connaissances en matière de répartition des espèces en mer, ce qui permettra de déterminer les études prioritaires futures. La base de données TOW comprend le suivi d'espèces inscrites à l'ACAP mené dans 89 colonies et couvrant un large éventail de stages biologiques. L'analyse des lacunes a permis de montrer que les données relatives à la saison de reproduction sont disponibles pour toutes les espèces de l'ACAP tandis que, si les données de suivi hors-saison de reproduction sont disponibles pour la plupart des espèces, elles ne concernent cependant que les juvéniles et les immatures.

Un certain nombre de priorités dans les programmes de suivi ont été identifiées et les Parties à l'ACAP et les États de l'aire de répartition sont invités à communiquer de nouveaux ensembles de données à la base de données TOW dans le cadre du travail continu de l'Accord.

Les évaluations d'espèces inscrites à l'ACAP réalisées comprennent aussi des cartes de répartition ainsi que des cartes montrant les données transmises par satellite et d'autres données de suivi concernant les oiseaux reproducteurs et non reproducteurs, lorsqu'elles sont disponibles. Ces cartes ont été préparées par BirdLife International sur la base des informations contenues dans la base de données TOW et provenant d'autres sources.

Ce texte doit être complété après le GTSPC 4.

2.4. Identification et évaluation des menaces connues et présumées qui pèsent sur les albatros et les pétrels (prioritaire 5.1.d)

2.4.1. Menaces sur les sites de reproduction

L'ACAP a adopté un système de normalisation de la liste des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction adapté à partir des critères établis à l'origine par l'UICN et le *Conservation Measures Partnership*. Chaque menace est évaluée en fonction de l'étendue [scope] (proportion de la population touchée) et de la gravité [severity] (intensité), facteurs qui, lorsqu'ils sont combinés, donnent une indication de l'ampleur de la menace. Ces facteurs prennent en compte, non seulement l'incidence actuelle, mais aussi l'incidence prévue pour les dix années à venir, à supposer que la situation et les tendances actuelles persistent. Une ventilation de la proportion des sites et de la population mondiale qui sont exposés à des menaces qui répondent à ces critères est donnée ci-dessous (Tableau 2). La plupart de ces menaces concernent des mammifères ou des maladies introduites et sont décrites dans la section 5.1h) ci-dessous. Le reste concerne des catastrophes naturelles.

Tableau 2. Espèces concernées par les menaces terrestres sur 1% ou plus des sites de reproduction, ou 1% ou plus de la population concernée. Vert <1%; Orange 1-33%; Rouge > 33% **À mettre à jour après le GTSPC4**

| Species | No of sites | % of sites | | | | | | | | | % of global population | | | | | | | | |
|-----------------------------------|-------------|------------------|---------------|-----------------|-------------------|----------------------|----------------------------|--|-------------------------|-------------|------------------------|---------------|-----------------|-------------------|----------------------|----------------------------|--|-------------------------|-------------|
| | | Natural disaster | Contamination | Light pollution | Human disturbance | Parasite or pathogen | Predation by alien species | Habitat loss or destruction by alien species | Stress by alien species | All threats | Natural disaster | Contamination | Light pollution | Human disturbance | Parasite or Pathogen | Predation by alien species | Habitat loss or destruction by alien species | Stress by alien species | All threats |
| <i>Diomedea antipodensis</i> | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16.7 | 0 | 0 | 16.7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| <i>Diomedea dabbenena</i> | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 | 0 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 | 0 | 0 | 100 |
| <i>Diomedea epomophora</i> | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 | 0 | 0 | 25 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | <1 | 0 | 0 | <1 |
| <i>Diomedea exulans</i> | 35 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5.7 | 0 | 0 | 5.7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28.8 | 0 | 0 | 28.8 |
| <i>Phoebastria albatrus</i> | 2 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 50 | 91.7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 91.7 |
| <i>Phoebastria immutabilis</i> | 17 | 35.3 | 0 | 0 | 5.9 | 0 | 17.6 | 0 | 0 | 58.8 | 99.7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0.1 | 0 | 0 | 99.8 |
| <i>Phoebastria irrorata</i> | 3 | 0 | 0 | 0 | 33.3 | 33.3 | 0 | 0 | 33.3 | 66.7 | 0 | 0 | 0 | 0.1 | 99.9 | 0 | 0 | 0.1 | 100 |
| <i>Phoebastria nigripes</i> | 15 | 46.7 | 6.7 | 0 | 6.7 | 0 | 6.7 | 13.3 | 0 | 60 | 98.2 | 33.9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 38.2 | 0 | 98.2 |
| <i>Phoebetria fusca</i> | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6.7 | 6.7 | 0 | 0 | 13.3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3.3 | 12.1 | 0 | 0 | 15.4 |
| <i>Phoebetria palpebrata</i> | 72 | 1.4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.4 | ? | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | ? |
| <i>Procellaria aequinoctialis</i> | 74 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18.9 | 6.8 | 0 | 18.9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 37.8 | 17.8 | 0 | 37.8 |
| <i>Procellaria cinerea</i> | 17 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 35.3 | 11.8 | 0 | 35.3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 27.9 | 4.5 | 0 | 27.9 |
| <i>Puffinus mauretanicus</i> | 5 | 0 | 0 | 60 | 40 | 0 | 100 | 0 | 0 | 100 | 0 | 0 | 64.4 | 44.9 | 0 | 100 | 0 | 0 | 100 |
| <i>Thalassarche carteri</i> | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16.7 | 0 | 0 | 0 | 16.7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 68.7 | 0 | 0 | 0 | 68.7 |
| <i>Thalassarche cauta</i> | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 33.3 | 0 | 33.3 | 0 | 66.7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 66.8 | 0 | 2.3 | 0 | 69.2 |
| <i>Thalassarche melanophris</i> | 65 | 1.5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1.5 | <1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | <1 |
| <i>Thalassarche steadi</i> | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 0 | 20 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5.6 | 0 | 0 | 5.6 |

2.4.2. Menaces en mer

Les albatros et les pétrels sont exposés à de nombreuses menaces en mer, y compris l'ingestion de débris marins, notamment les hameçons rejetés avec les déchets de poisson, l'empêchement dans les engins de pêche perdus et d'autres débris marins, la contamination par les polluants et la surpêche des espèces-proies. Toutefois, les interactions directes avec les activités de pêche et la mortalité associée (captures accessoires) ont été identifiées par l'ACAP et d'autres intervenants comme étant la menace majeure responsable de déclin importants des populations d'albatros et de pétrels. Toutes les espèces inscrites à l'ACAP sont exposées à cette menace. Depuis la RdP5, le Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer s'est concentré essentiellement sur l'identification des meilleures pratiques en matière d'atténuation pour les engins de pêche industrielle, principalement la pêche palangrière démersale et pélagique, et la pêche chalutière. La collecte de données sur les captures accessoires des pêcheries, et l'engagement du dialogue avec les ORGP [RFMOs], en particulier les ORGP thonières, sont également des questions prioritaires. Des activités ont également été menées pour établir des conseils en vue d'atténuer les captures accessoires d'oiseaux marins dans les pêcheries artisanales et de petite taille.

Les données relatives au cadre de hiérarchisation des priorités pour les menaces en mer ont été révisées depuis la RdP5. Ce cadre constitue une solide base de prise de décision pour fixer des objectifs, suivre et rendre compte des progrès accomplis en matière de mesures de conservation prioritaires pour les espèces inscrites à l'ACAP. **Vingt-sept pêcheries et 28 populations d'espèces** ont été identifiées comme cibles d'action prioritaires lors de la dernière itération du processus de priorisation.

Ce texte doit être complété après le GTSPC 8.

2.5. Identification de méthodes permettant d'éviter ou d'atténuer ces menaces (point 5.1.e)

2.5.1. Menaces sur les sites de reproduction

Les Lignes directrices en matière d'[éradication](#) et les Lignes directrices en matière de [biosécurité](#) ont été mises à jour depuis la RdP5

Ce texte doit être complété après le GTSPC 4.

2.5.2. Menaces en mer

Se fondant sur des examens des mesures d'atténuation élaborées pour les engins de pêche palangrière pélagique, palangrière démersale et chalutière, le GTCA a mis à jour son avis concernant les meilleures approches scientifiques actuelles à adopter pour atténuer les captures accessoires lors de l'utilisation de ces engins afin d'aider les ORGP et les Parties à l'ACAP à gérer la capture accessoire dans leurs pêcheries. L'[avis sur les meilleures pratiques](#), qui comprend une description des mesures, des connaissances actuelles, de l'orientation à suivre pour la mise en œuvre et des besoins de recherche, est disponible sur le site internet de l'ACAP et peut être transmis aux gestionnaires de pêcheries concernés. Les ORGP et les Parties sont invitées à utiliser ces outils pour orienter l'élaboration de politique et de pratiques dans les pêcheries relevant de leur juridiction.

2.6. Examen et mise à jour des données sur la mortalité des albatros et des pétrels dans les pêcheries (point 5.1.f)

Un système en ligne de communication des rapports a été élaboré pour obtenir et utiliser les données relatives aux pêcheries et aux captures accessoires des Parties et des États de l'aire de répartition partenaires. Les données concernaient la pêcherie ou la flottille de pêche dans leur ensemble, soit une résolution temporelle et spatiale trop imprécise pour permettre d'évaluer correctement les niveaux et les tendances de capture accessoire d'oiseaux de mer. Les données relatives aux pêcheries et à la capture accessoire soumises par les Parties étaient incomplètes pour de nombreuses pêcheries, ce qui rend impossible toute évaluation, même superficielle, des niveaux et des tendances de capture accessoire des espèces inscrites à l'ACAP. Suite aux débats du GTCA6, il a été recommandé de commencer par définir clairement les indicateurs de capture accessoire qui seraient utilisés par l'ACAP pour mesurer et suivre la capture accessoire des espèces inscrites à l'ACAP. Une fois ces indicateurs définis, les conditions relatives aux données, aux approches méthodologiques pour estimer la capture accessoire et au reporting pourront être déterminées.

Ce texte doit être complété après le GTSPC 8.

2.7. Examen des données sur la répartition et la saisonnalité de l'effort de pêche qui touchent les albatros et pétrels (point 5.1.g)

Certaines données relatives aux efforts de pêche ont été fournies par les Parties dans le cadre de leur rapport annuel (cf 2.6. ci-dessus et **ANNEXE 3**). Toutefois, aucun examen récent des efforts relatifs à la répartition des albatros et des pétrels n'a été mené. Les cartes de chevauchement entre la répartition des oiseaux de mer et les efforts de pêche (et de suivi) devraient être mises à jour durant la période triennale 2016 - 2018 (Action 3.2 du Programme de travail du CC). Ces cartes de chevauchement fourniront des informations utiles pour les examens futurs prévus par certaines ORGP dans le but d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les zones relevant de leur juridiction. Par conséquent, le calendrier et la priorisation de ces mises à jour dépendront des programmes de travail des ORGP.

Ce texte doit être complété après le GTSPC8.

2.8. Études du statut, sur les sites de reproduction, des animaux, plantes et organismes pathogènes introduits qui sont connus pour être, ou sont présumés être nuisibles aux albatros et aux pétrels (point 5.1.h)

La prédation et la destruction des habitats dues à l'introduction de mammifères constituent bien plus souvent une menace pour les sites de reproduction des espèces de l'ACAP que d'autres processus. Les mammifères nuisant le plus aux sites de reproduction (combinaisons site-espèce) sont les chats haret *Felis catus*, les rats noirs *Rattus rattus* et les rats bruns *R. norvegicus*, par prédation, et le renne *Rangifer tarandus*, qui détruit les habitats (Tableau 3). Toutes les autres menaces ne touchent que quelques sites, même si elles se sont révélées

graves dans certains cas (Élevée selon les critères de menace convenus) et comprennent le choléra aviaire sur l'île Amsterdam (Tableau 4). Les espèces les plus touchées sur la plupart des sites de reproduction étaient le puffin à menton blanc nichant en terrier *P. aequinoctialis*, et le puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus*, principalement victimes de prédation et de destruction de leur habitat par des mammifères introduits. À la suite de l'interprétation des tableaux et des conclusions ci-dessous, il convient de noter que : (1) les menaces répertoriées sont celles étant documentées et connues ou susceptibles d'engendrer le déclin d'une population en moins de dix ans ; (2) les valeurs reprises dans les tableaux indiquent le nombre de sites de reproduction, soit une combinaison site-espèce. Par exemple, deux espèces se reproduisant dans la même zone représentent deux sites de reproduction ; (3) si la plupart des îles sont répertoriées comme constituant un seul site, quelques-unes d'entre elles ont été subdivisées en sites distincts, et (4) aucune tentative visant à évaluer le nombre d'oiseaux ou le pourcentage global de population sur chaque site n'a été entreprise.

Ce texte doit être complété après le GTSPC 4.

Tableau 3. Nombre de sites de reproduction d'espèces de l'ACAP touchés par des menaces d'ampleur différente

| Nature of Threat | Threat subcategory | Threat Species | Number of breeding sites affected: | | |
|-----------------------------|---|-----------------------|------------------------------------|-----------|-----------|
| | | | Low | High | All |
| Contamination | Toxins - man made | - | 1 | | 1 |
| Habitat loss or destruction | Habitat destruction by alien species | Reindeer | 6 | | 6 |
| | Increased competition with native species | Australasian gannet | | 1 | 1 |
| | Vegetation encroachment | | 3 | | 3 |
| Human disturbance | Military action | - | | 2 | 2 |
| | Recreation/tourism | - | 1 | 2 | 3 |
| Light pollution | Collision injury or grounding | - | 3 | | 3 |
| Parasite or pathogen | Pathogen | Avian pox virus | 1 | | 1 |
| | | Avian cholera. | 1 | 1 | 2 |
| Predation by alien species | Predation by alien species | Dog | | 1 | 1 |
| | | Cat | 12 | 2 | 16 |
| | | Pig | 4 | | 4 |
| | | House mouse | 1 | 1 | 2 |
| | | Polynesian rat | 1 | | 1 |
| | | Brown (Norwegian) rat | 7 | | 7 |
| | | Black (ship) rat | 13 | | 13 |
| | | Black (ship) rat | | 1 | 1 |
| Stress by alien species | Nest desertion | Black (ship) rat | | | |
| All | | | 54 | 13 | 67 |

Tableau 4. Sites de reproduction d'espèces de l'ACAP touchés par des menaces d'ampleur « Élevée »

| Nature of Threat | Threat subcategory | Threat Species | Breeding sites affected: |
|-----------------------------|---|---------------------|--|
| | | | High |
| Habitat loss or destruction | Increased competition with native species | Australasian gannet | Pedra Branca - Shy albatross |
| Human disturbance | Military action | - | Kaula – Laysan albatross Kaula – Black-footed albatross |
| | Recreation/tourism | - | Ibiza – Balearic shearwater Isla de la Plata – Waved albatross |
| Parasite or pathogen | Pathogen | Avian cholera | Falaise d'Entrecasteaux (île Amsterdam) - Indian yellow-nosed albatross |
| Predation by alien species | Predation by alien species | Dog | O'ahu – Laysan albatross |
| | | Cat | Isla Guadalupe – Laysan albatross O'ahu – Laysan albatross Formentera – Balearic shearwater Menorca – Balearic shearwater |
| | | House mouse | Gough Island – Tristan albatross |
| Stress by alien species | Nest desertion | Black (ship) rat | Isla de la Plata – Waved albatross |

Les cinq actions hautement prioritaires concernant la perte d'habitat ou la destruction/prédation par des espèces exotiques consisteraient à éradiquer les chats de Grande Terre (Kerguelen), les souris grises de l'île Gough, l'élan de Grande Terre (Kerguelen) et les chats de Formentera et de Minorque. L'action hautement prioritaire concernant un parasite ou un agent pathogène serait de résoudre le problème du choléra aviaire sur l'île Amsterdam. **Voir Tableau 2 dans la Partie 1**

Il y a eu trois éradications sur des îles entières depuis la RdP4. Des plans de faisabilité ont également été établis pour un certain nombre d'autres sites, et dans certains cas, la planification est bien avancée et les éradications sont prévues pour les prochaines années.

Depuis la RdP4, une mise à jour de l'examen des parasites, pathogènes et maladies qui affectent les espèces inscrites à l'ACAP a également été effectuée.

2.9. Examens de la nature, de la couverture et de l'efficacité des dispositifs de protection des albatros et des pétrels (point 5.1.i)

Toutes les espèces sont désormais protégées dans toutes les juridictions par des plans de gestion, ainsi que par des PAN pour la capture accessoire accessoire, des Plans de réduction des menaces, des stratégies de conservation, des Plans d'action de conservation, des Plans de rétablissement et des Plans de gestion de site. Toutefois, les Parties devront fournir des avis sur l'efficacité de ces mesures de protection avant la RdP6.

2.10. Examens de recherches récentes et en cours sur les albatros et les pétrels concernant leur statut de conservation (point 5.1.j)

Voir les documents pertinents déposés au GTCA7 et GTCA8 et au GTSPC3 et GTSPC4.

Cet examen est également permanent dans tous les groupes de travail et le Secrétariat, qui produisent des évaluations d'espèce, des plans d'action et des lignes directrices pour les meilleures pratiques. À ce jour, les documents suivants ont été établis :

- Lignes directrices de biosécurité et de quarantaine pour les sites de reproduction de l'ACAP
- Lignes directrices sur le recensement pour aider à élaborer et à mettre en œuvre des plans de recensement des espèces inscrites à l'ACAP
- Lignes directrices pour l'éradication de mammifères introduits des sites de reproduction d'oiseaux de mer inscrits à l'ACAP
- Trente évaluations d'espèce

Le Secrétariat entretient une base de données de références bibliographiques relatives à la littérature pertinente qui appuie la compilation et la mise à jour de ces documents.

À mettre à jour après le GTCA8 et GTSPC4

2.11. Liste des autorités, centres de recherche, scientifiques et organisations non gouvernementales qui s'occupent des albatros et des pétrels (point 5.1.k)

Le site Web de l'ACAP donne une liste complète de liens vers différents centres, institutions, organisations et sites qui s'occupent des albatros et des pétrels.

2.12. Répertoire des lois concernant les albatros et les pétrels (point 5.1.l)

La base de données de l'ACAP contient des informations sur la législation relative aux espèces inscrites à l'Annexe 1 et à leurs sites de reproduction.

2.13. Examens des programmes de sensibilisation et d'information visant à la conservation des albatros et des pétrels (point 5.1.m)

Dans leurs rapports, les Parties ont signalé divers programmes en cours, notamment d'information, de formation et de sensibilisation. La collaboration entre les organismes publics et les ONG était évidente dans de nombreux cas.

2.14. Examen de la taxonomie actuelle relative aux albatros et aux pétrels (point 5.1.n)

Le groupe de travail sur la taxonomie (GTT) a recommandé une taxonomie standard à utiliser lors de l'examen pour l'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 1 de l'ACAP et à d'autres fins pour l'ACAP. Le GTT a également recommandé de supprimer le synonyme *Puffinus creatopus* dans l'Annexe 1 de l'Accord.

2.15. Lacunes d'information identifiées dans le cadre des examens énumérés ci-dessus, en vue d'aborder ces lacunes à titre prioritaire, à une date ultérieure (point 5.2)

Les lacunes suivantes dans les informations communiquées ont été identifiées :

- Il n'existe pas de données de recensement pour environ un tiers des sites de reproduction et certains chiffres sont peu fiables ou ont été recueillis il y a une décennie ou davantage.
- Des lacunes dans les données démographiques d'un tiers des espèces demeurent.
- Des lacunes dans les données de suivi pour les albatros et les pétrels ont été identifiées et les Parties à l'ACAP sont invitées à communiquer de nouveaux ensembles de données dans le cadre du travail continu de l'Accord.
- Rareté des informations sur la mortalité des oiseaux de mer dans un grand nombre de pêcheries, en particulier dans la résolution appropriée.
- Manque de compréhension de l'ampleur et de la dynamique de la mortalité des oiseaux de mer dans les pêcheries artisanales.

À mettre à jour après le GTCA8 et GTSPC4

TROISIÈME PARTIE : PROCHAINES ÉTAPES POUR L'ACCORD

3.1. Amendements du Plan d'action

Aucun amendement à apporter au Plan d'action n'a été proposé (Annexe 2 à l'Accord).

3.2. Réalisations et difficultés relatives à la mise en œuvre de l'Accord

Des progrès ont été enregistrés concernant les trois questions clés soulignées lors de la RdP4 pour la période triennale 2013-2015. Il s'agissait de :

- (i) Amélioration de la qualité des données relatives aux captures accessoires d'oiseaux de mer et aux efforts de pêche fournies par les Parties.

Il était ressorti d'une révision des données de pêche soumises par les Parties (GTCA5 Doc 16) que la résolution spatiale et temporelle des données était trop faible pour que celles-ci soient utilisées dans l'évaluation des niveaux et des tendances de captures accessoires d'oiseaux de mer. À la suite des débats visant à savoir si les Parties devaient analyser leurs propres données et remettre régulièrement les résultats de leurs analyses à l'ACAP ou s'il revenait à l'ACAP d'analyser des données brutes ou agrégées, il a été recommandé de définir en premier lieu les indicateurs de captures accessoires qui seraient utilisés par l'ACAP pour mesurer et suivre les captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP (CC9 Rapport, para 11.1.11). Une fois ces indicateurs définis et adoptés, les conditions relatives aux données, aux approches méthodologiques pour estimer la capture accessoire et au reporting pourront être déterminées.

(ii) Mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de mesures d'atténuation dans les pêcheries domestiques et hauturières

Comme mentionné précédemment, de nombreuses Parties et ORGP ont adopté des mesures de gestion des pêcheries sur la base des conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques, même si l'adoption de ces conseils n'a été que partielle dans de nombreux cas. La faible présence d'observateurs dans de nombreuses pêcheries domestiques et hauturières ainsi que des déficiences dans la collecte de données et les systèmes d'établissement de rapport en place ont rendu complexe l'évaluation du niveau de mise en œuvre atteint et l'efficacité des mesures de conservation en place.

(iii) Comblent les lacunes en matière de données relatives aux statuts et tendances des populations

La France et la Nouvelle-Zélande, qui sont deux des Parties qui comptent le plus de sites de reproduction et qui, par conséquent, suivent les lacunes identifiées, ont fait de bonnes avancées concernant l'obtention de données démographiques pour un certain nombre de sites. L'obtention de données relatives à d'autres populations négligées demeure nécessaire car celles-ci sont essentielles pour mesurer le succès de l'Accord.

3.3. Résultats clés pour la prochaine période triennale

Les défis majeurs de l'Accord au cours de la prochaine période triennale demeurent identiques à ceux identifiés lors de la précédente période triennale, à savoir la poursuite de l'amélioration de la collecte de données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries concernées ; la mise en œuvre des meilleures pratiques de l'ACAP en matière de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries domestiques et hauturières concernées ; et combler les lacunes significatives en matière de données relatives aux statuts et tendances des populations, en particulier pour les espèces actuellement en déclin.

Toutes les activités susmentionnées sont considérées comme étant essentielles pour la mise en œuvre actuelle efficace de l'Accord et nécessitent le soutien continu de la RdP lors de la prochaine période triennale.

ANNEXE 1. Sites ZAI [IBA] être complété après le GTSPC 4.

ANNEXE 3. vertébrés introduits être complété après le GTSPC 4.